

Retombées économiques régionales d'un salaire minimum à 15 \$ de l'heure

Julien Laflamme, chercheur associé à l'IRIS
Pierre-Antoine Harvey, chercheur associé à l'IRIS
Philippe Hurteau, chercheur à l'IRIS

Le débat autour de la hausse du salaire minimum à 15 \$ de l'heure fait couler beaucoup d'encre. Si l'économiste Pierre Fortin a avancé qu'une telle augmentation détruirait jusqu'à 100 000 emplois¹, plusieurs études récentes sont venues démentir ce scénario catastrophe². Chaque fois, l'attention des grands médias porte sur une évaluation des retombées négatives liées à l'atteinte du 15 \$ de l'heure, sans estimation des retombées globales, positives comme négatives. La présente fiche répond à cette lacune, en présentant, pour le Québec et ses régions, des données liées à l'augmentation des revenus d'emplois à la suite d'une hausse du salaire minimum à 15 \$.

- 01 À l'aide des données de l'Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada, nous avons calculé les retombées économiques directes d'une hausse du salaire minimum à 15 \$ de l'heure³. Ces retombées correspondent à l'augmentation de la masse salariale des personnes à bas salaire, en déduisant l'effet négatif associé aux pertes d'emplois appréhendées.
- 02 Ces données nous permettent de connaître le nombre de salarié-e-s, ainsi que leurs heures moyennes travaillées, pour chaque groupe de revenu (fourchette du salaire horaire)⁴. Pour chacun de ces groupes, nous avons calculé l'écart entre le salaire actuel (repéré au milieu de la fourchette) et celui qui serait en vigueur une fois le salaire minimum augmenté à 15 \$ de l'heure.
- 03 Deux résultats sont présentés : un sans l'effet d'émulation et un qui prend en compte cet effet. L'effet d'émulation représente l'impact d'une hausse du salaire minimum sur la rémunération des personnes dont le

1 FILLION, Gérald, « Le salaire minimum à 15 \$, «une bombe atomique», selon Pierre Fortin », ici.radio-canada.ca, 17 octobre 2016, ici.radio-canada.ca/nouvelle/809095/salaire-minimum-fortin-15-dollars-emplois-education.

2 DUFOUR, Mathieu, LANGEVIN, Raphaël et Danny ST-PIERRE-CARON, *Quels seraient les effets réels d'une hausse du salaire minimum?*, Montréal, IRIS, 2016.

3 L'annexe au présent document expose plus en détail la méthodologie et les hypothèses formulées pour estimer les retombées économiques d'une telle hausse du salaire minimum.

4 Les détails concernant ces fourchettes figurent en annexe.

Faits saillants

- Les retombées positives d'une hausse du salaire minimum à 15 \$ sont 9 à 11 fois supérieures à l'impact lié aux pertes d'emplois appréhendées. Dans l'ensemble, nous estimons que les retombées économiques nettes varient entre 2,2 G et 3,4 G\$, selon que l'on tient compte ou non de l'effet d'émulation. 07
- Les femmes obtiennent la part la plus importante des gains, soit entre 54 et 56 %, principalement parce qu'elles occupent une plus grande part des emplois à moins de 15 \$ de l'heure. 08
- Toutes les régions du Québec enregistrent des retombées positives en lien avec l'augmentation du salaire minimum à 15 \$ de l'heure. Dans les régions ressources, comme la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ou l'Abitibi-Témiscamingue, cette augmentation se situerait respectivement de 27 à 40 M\$ et de 34 à 49 M\$. 09-10-11
- Le revenu disponible des ménages composés de bas salarié-e-s augmenterait de 6 à 16 % advenant une hausse du salaire minimum à 15 \$ de l'heure. 14

Tableau 1

Retombées économiques dans l'ensemble du Québec (M\$)

	Sans effet d'émulation			Avec effet d'émulation		
	Total	H	F	Total	H	F
Retombées négatives	-284	-127	-157	-365	-181	-184
Retombées positives directes	2 523	1 100	1 423	3 784	1 739	2 045
Retombées nettes	2 239	973	1 265	3 418	1 557	1 861

NOTE: La somme des composantes peut différer du total en raison des arrondis.

SOURCE : EPA, Statistique Canada ; IRIS.

taux horaire se situe tout juste au-dessus du nouveau salaire minimum. Il est alors intéressant d'en tenir compte afin de se donner une idée plus globale des répercussions d'une telle politique.

- 04 Notre estimation tient aussi compte des pertes d'emplois appréhendées, soit 2 % des emplois rémunérés à moins de 15 \$ de l'heure ; ce taux représente l'impact négatif maximal estimé par Dufour et coll. (2016)⁵. C'est donc une hypothèse relativement conservatrice, d'autant plus que nous supposons que le risque de pertes d'emploi est le même pour toute la cohorte des personnes rémunérées à moins de 15 \$ de l'heure⁶, alors que ce risque est en réalité plus élevé pour les emplois au salaire minimum ou comptant peu d'heures. Aussi, puisque aucune étude ne ventile les possibilités de pertes d'emplois par région, nous supposons donc qu'elles y sont réparties proportionnellement.
- 05 Notre analyse ne tient pas compte des retombées indirectes (générées par les entreprises qui fournissent des biens et services aux entreprises où sont dépensés les nouveaux revenus), de sorte que les retombées totales réelles pourraient être plus importantes. En contrepartie, il est possible qu'une partie des retombées économiques soit partiellement réduite par une hausse des prix à la consommation. Toutefois, une telle hausse du salaire minimum n'aurait pour effet que d'augmenter l'inflation de tout au plus un à deux points de pourcentage⁷.
- 06 Enfin, à l'échelle de certaines régions administratives, les données obtenues auprès de Statistique Canada étaient incomplètes. Nous avons donc estimé ces données manquantes.
- 07 Le tableau 1 présente les estimations des retombées économiques totales associées à une hausse du salaire minimum à 15 \$ de l'heure. On constate que les retombées positives sont 9 à 11 fois supérieures à l'impact lié aux pertes d'emplois appréhendées. Dans l'ensemble, nous estimons que les retombées nettes varient entre 2,2 G et 3,4 G\$, selon que l'on tient compte ou non de l'effet d'émulation.
- 08 Les femmes obtiennent la part la plus importante des gains. Cela s'explique parce qu'elles occupent 58 % des emplois rémunérés à moins de 15 \$ de l'heure. Notons que la répartition hommes-femmes des retombées économiques associées à l'effet d'émulation est plus équilibrée, puisque l'emploi est mieux réparti dans les fourchettes salariales situées entre 15 \$ de l'heure et 18,75 \$ de l'heure.
- 09 Le tableau 2 présente la répartition régionale des retombées économiques liées à la hausse du salaire minimum. Les travailleurs et travailleuses à bas salaire de la métropole verraient leur masse salariale augmenter de 619 à 911 millions de dollars. Dans les régions ressources, comme la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ou l'Abitibi-Témiscamingue, cette augmentation se situerait respectivement de 27 à 40 M\$ et de 34 à 49 M\$.
- 10 En somme, voici comment se répartissent ces retombées. La région de Montréal en accumule une part légèrement plus importante (entre 26,7

5 DUFOUR *et al.*, *op. cit.*

6 Dans l'estimation qui tient compte de l'effet d'émulation, les pertes d'emplois estimées sont équivalentes en nombre, mais réparties dans la cohorte des salarié·e·s gagnant moins de 18,75 \$ de l'heure.

7 DUFOUR *et al.*, *op. cit.*

Tableau 2

Augmentation de la masse salariale nette par région (M \$)

	Sans effet d'émulation	Avec effet d'émulation
Abitibi-Témiscamingue	34	49
Bas-Saint-Laurent	47	76
Capitale-Nationale	180	292
Centre-du-Québec	66	106
Chaudière-Appalaches	109	176
Côte-Nord et Nord-du-Québec	27	42
Estrie	85	132
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	27	40
Lanaudière	125	203
Laurentides	173	257
Laval	127	186
Mauricie	78	118
Montérégie	382	589
Montréal	619	911
Outaouais	84	126
Saguenay-Lac-Saint-Jean	76	116
Ensemble du Québec	2 239	3 418

NOTE: La somme des composantes peut différer du total en raison des arrondis.

SOURCE : EPA, Statistique Canada ; IRIS.

et 27,7 %⁸) que ne le justifie son poids dans l'emploi salarié au Québec (23,7 %). **A contrario**, les régions de la Capitale-Nationale (entre 8,0 et 8,5 %), de la Montérégie (17,1 et 17,2 %) et de l'Outaouais (3,7 à 3,8 %) captent des gains économiques moins importants que le poids relatif de leurs emplois, qui s'établissent respectivement à 10,1 %, 18,9 % et 4,9 %. Dans les autres régions, les retombées économiques sont réparties proportionnellement à la taille de leur marché du travail.

- 11 Dans l'ensemble des régions, les retombées économiques sont majoritairement profitables aux femmes. Cette observation est encore plus marquée hors des régions associées aux grands centres. Lorsque l'on prend en considération l'effet d'émulation, les régions où les retombées sont le plus favorables aux femmes sont le Saguenay–Lac-Saint-Jean (59,5 %), la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (59,1 %) et l'Abitibi-Témiscamingue (58,7 %). À l'autre bout du spectre, les régions de la Capitale-Nationale (50,7 %), du Centre-du-Québec (51,5 %), de Laval (51,8 %) et de Montréal (52,7 %) sont celles où la part des gains revenant aux femmes est la moins importante. C'est ce qu'on voit au tableau 3.

Évolution du revenu d'emploi et du revenu disponible

- 12 Jusqu'ici, nous nous sommes attardés aux gains en matière de rémunération avant impôts et transferts d'un point de vue macroéconomique. Du point de vue micro-économique, il est également pertinent de rappeler que la hauteur du salaire minimum brut – avant impôt et transferts – entraîne des conséquences pour les personnes qui occupent des emplois rémunérés à ce niveau. Ce salaire
- assure une « sécurité économique » plus importante à ces personnes, compte tenu de sa prise en compte dans le calcul des indemnités offertes par les assurances sociales (chômage, CNESST, etc.) et par les futures prestations de retraite. Il offre également une plus grande valorisation du travail,
 - force une responsabilité accrue des entreprises eu égard à la distribution de la richesse dans une société et
 - permet une meilleure participation de ces personnes au financement des services publics et des programmes sociaux au moyen de la fiscalité⁹.
- 13 Les gains salariaux bruts d'un relèvement du salaire minimum à 15 \$ de l'heure seraient importants. Cela représente une hausse de 25 % par rapport au salaire minimum annoncé pour le 1^{er} mai 2018 (12 \$ de l'heure). Pour une personne travaillant 35 heures par semaine à longueur d'année, il s'agit d'un gain de 5 460 \$. Bien entendu, ce gain n'engendre pas une hausse équivalente du revenu disponible, puisqu'une partie de cette augmentation serait captée par une hausse des impôts et cotisations payées ou par une réduction des transferts.
- 14 Le tableau 4 illustre l'évolution du revenu disponible de cinq types de ménages. Pour ces cas types, faire passer le salaire minimum de 12

8 Selon que l'on considère ou non l'impact sur les retombées économiques de l'effet d'émulation.

9 DUFOUR, Mathieu et Pierre-Antoine HARVEY, *Salaire minimum et revenus gouvernementaux*, IRIS, 2017.

Tableau 3

Part de l'augmentation de la masse salariale allant aux femmes, par région (%)

	Sans effet d'émulation	Avec effet d'émulation
Abitibi-Témiscamingue	60,9 %	58,7 %
Bas-Saint-Laurent	56,3 %	53,9 %
Capitale-Nationale	51,3 %	50,7 %
Centre-du-Québec	55,5 %	51,5 %
Chaudière-Appalaches	62,1 %	58,4 %
Côte-Nord et Nord-du-Québec	59,7 %	57,8 %
Estrie	60,9 %	57,9 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	60,1 %	59,1 %
Lanaudière	62,6 %	57,8 %
Laurentides	56,5 %	55,5 %
Laval	57,3 %	51,8 %
Mauricie	61,8 %	57,6 %
Montérégie	56,8 %	54,4 %
Montréal	53,1 %	52,7 %
Outaouais	55,9 %	53,6 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	63,3 %	59,5 %
Ensemble du Québec	56,5 %	54,4 %

Note: La somme des composantes peut différer du total en raison des arrondis.

SOURCE : EPA, Statistique Canada ; IRIS.

Tableau 4

Évolution du revenu disponible (temps plein à 35 heures semaine, 52 semaines par année), selon le type de ménage

	Revenu disponible actuel (12 \$/heure)	Revenu disponible 15 \$/heure	Gain net	Augmentation de revenu disponible	Part de l'augmentation en revenu disponible
Personne seule	20 020 \$	23 285 \$	3 265 \$	16 %	60 %
Famille monoparentale, un enfant	32 933 \$	35 713 \$	2 780 \$	8 %	51 %
Couple, un revenu, deux enfants d'âge scolaire	41 681 \$	45 059 \$	3 378 \$	8 %	62 %
Couple, un revenu, un enfant d'âge scolaire	35 523 \$	38 773 \$	3 250 \$	9 %	60 %
Couple, deux revenus salaire minimum, 1 enfant d'âge scolaire	45 415 \$	49 730 \$	4 315 \$	10 %	40 %
Couple, un revenu salaire minimum + un salaire moyen, un enfant d'âge scolaire	57 965 \$	61 162 \$	3 197 \$	6 %	59 %

SOURCE : Ministère des Finances du Québec, Simulateur de revenu disponible ; calculs de l'IRIS.

à 15 \$ de l'heure engendre une augmentation de 6 à 16 % du revenu disponible de leur ménage (ou entre 2 780 et 4 315 \$ annuellement). L'argument selon lequel une hausse du salaire minimum n'aurait pas d'impact sur le revenu des travailleuses et travailleurs pauvres en raison de la hausse de leur contribution fiscale est de l'ordre de l'exagération. Nos analyses démontrent clairement qu'une majorité des ménages sont en mesure de conserver plus de la moitié des nouveaux gains salariaux.

- 15 Les taux plus faibles d'augmentation du revenu disponible pour certains ménages avec enfants s'expliquent par une diminution des différents transferts gouvernementaux (Allocation canadienne pour enfants, soutien aux enfants, primes au travail et crédit de solidarité). Rappelons que, comme le niveau actuel du salaire minimum est insuffisant, les 2 paliers de gouvernements offrent des transferts afin de compléter les revenus des parents à petits salaires. Ces transferts comptent pour 25 à 45 % du revenu disponible des ménages avec enfants et ils diminuent rapidement, à mesure que les revenus d'emplois des parents augmentent.

La présente fiche démontre qu'une hausse du salaire minimum à 15 \$ de l'heure aurait d'importantes retombées positives, estimées entre 2,2 et 3,4 milliards de dollars, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec. En plus de lutter contre la pauvreté au travail et de s'attaquer aux inégalités de revenu grevant le marché de l'emploi, cette mesure bénéficierait prioritairement aux femmes, ce qui réduirait les écarts salariaux entre elles et leurs collègues masculins. Une telle hausse aurait pour effet d'accroître la demande intérieure, notamment par l'augmentation de la consommation des ménages à bas salaire. En effet, une part importante des gains des personnes à bas salaire est susceptible d'être dépensée en biens et services auprès des entreprises d'ici, ce qui viendrait soutenir l'économie de nos régions.